



ÉCHOS DU CONSEIL DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT

Séance du 13 avril 2016

SUIVI DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

Le Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent a approuvé la demande de conformité des règlements suivants, puisqu'ils ne contreviennent pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire :

- N° 455 de la municipalité de Godmanchester qui vise à mettre à jour certaines dispositions réglementaires afin de se conformer au *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* et au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*;
- N° 350 de la municipalité de Franklin qui vise à autoriser l'usage « écuries privées, manège équestre extérieur et abri pour chevaux dans les zones RI-45 et HA-46 »;
- N° 346 de la municipalité de Franklin qui vise à mettre à jour diverses normes réglementaires;
- N° 308-37 de la municipalité de Saint-Anicet qui vise à assurer une meilleure protection des milieux humides identifiés au schéma d'aménagement et de développement révisé;
- N° 087-2016-03 de la municipalité de Saint-Chrysostome qui vise à assujettir au règlement les habitations de quatre logements et plus de la zone H-11;
- N° 2016-03-048 de la municipalité de Saint-Chrysostome qui vise à permettre la construction d'un immeuble de 4 logements, malgré les dispositions de la grille de zonage de la zone H-11.

CONTRATS, ENTENTES

- Le contrat de services pour livraison des programmes d'amélioration de l'habitation de la Société d'habitation du Québec a été attribué à la firme *Dimension 3D architecture + Design Inc.*, pour une période de trois ans débutant le 20 mai 2016.
- La firme *SSQ Groupe financier* s'est vue octroyer le contrat d'assurance collective des employés et des élus, du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017.
- La préfète et le directeur général ont été autorisés à signer une entente avec la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands, pour 2016 à 2018, en regard à la réduction des matières résiduelles

DIVERS DOSSIERS

- La MRC appuie le Syndicat des producteurs acéricoles de Saint-Jean-Valleyfield qui demande au gouvernement du Québec de mettre de côté le rapport de Florent Gagné intitulé « *Pour une industrie acéricole forte et compétitive* » et de laisser le soin aux acteurs crédibles de la filière acéricole québécoise de poursuivre l'amélioration des piliers du système actuel de mise en marché du sirop d'érable québécois.
- Suite à une consultation effectuée auprès des municipalités, il a été convenu que les priorités de la MRC pour la Sûreté du Québec, pour l'année 2016-2017, soient: Programme d'intervention en milieu scolaire (PIMS) et vitesse sur les routes.
- La firme *Lapp Consultants Inc.* a été mandatée pour effectuer les démarches nécessaires à la réalisation des travaux d'entretien de la branche 3 du cours d'eau Brunet et à l'étude de la problématique des inondations sur la route 202, près de la rivière aux Outardes.
- Pour l'année 2016, l'afficheur de vitesse de la MRC sera utilisé selon l'horaire suivant: Juin: Dundee, Juillet: Saint-Anicet, Août: Sainte-Barbe, Septembre: Huntingdon, Octobre: Saint-Chrysostome.

PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance ordinaire du Conseil des maires est fixée au mercredi 11 mai 2016, à 19 h 30. Cette séance aura lieu au 4^{ème} étage du 10, rue King, à Huntingdon, soit à la MRC du Haut-Saint-Laurent.